

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Réf : CCAS23_60

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 7

Pouvoir : 1

Absents : 4

Date de la convocation : 30 novembre
2023**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOT-
TIN, Dominique CHALLOT, Mireille BARREAULT, Di-
dier RENAUD, Monique GIL, Roselyne NAVEAU.**POUVOIR :**

Monique GOHIER représentée par L BARBOTTIN

ABSENT : Caroline DELPHIN, Corinne JARASSIER,
Bruno MASSONNEAU, Vincent BAUDOUX.

DÉLIBÉRATION N°60

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

**OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DU
CCAS**

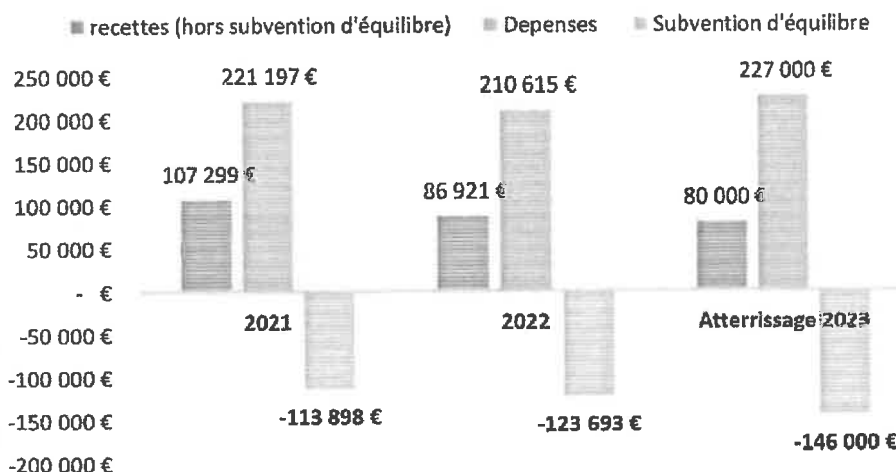
Depuis la loi Notre, la commune de Naintré et son CCAS doivent présenter un rapport sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget : celui-ci est prévu le 25/01/2024.

Ce rapport doit pour le CCAS, être présenté par Monsieur le Président, et faire l'objet d'un débat puis d'un vote.

BUDGET CCAS

Le réalisé 2023 devrait être de 227 000€ en dépenses de fonctionnement et 8 000€ en dépenses d'investissement.

Globalement, les dépenses sont en hausse sur l'exercice et devraient s'établir à 233 000€, soit +22 000€ en 2023. Les recettes sont en légère hausse de l'ordre de + 2 500€ par rapport à 2022. La subvention d'équilibre est amenée à ajuster ces écarts et devrait s'établir en 2023 à 143 000€ contre 123 693€ en 2022, soit un besoin de financement en hausse de + 20 000€/n-1.

CCAS - FONCTIONNEMENT**ORIENTATIONS 2024 BUDGET CCAS****- FONCTIONNEMENT -**

Il est prévu que le CCAS poursuive ses activités et ses missions pour 2024. Son périmètre d'action reste inchangé, le CCAS met en œuvre les solidarités et organise l'aide sociale aux habitants de la commune.

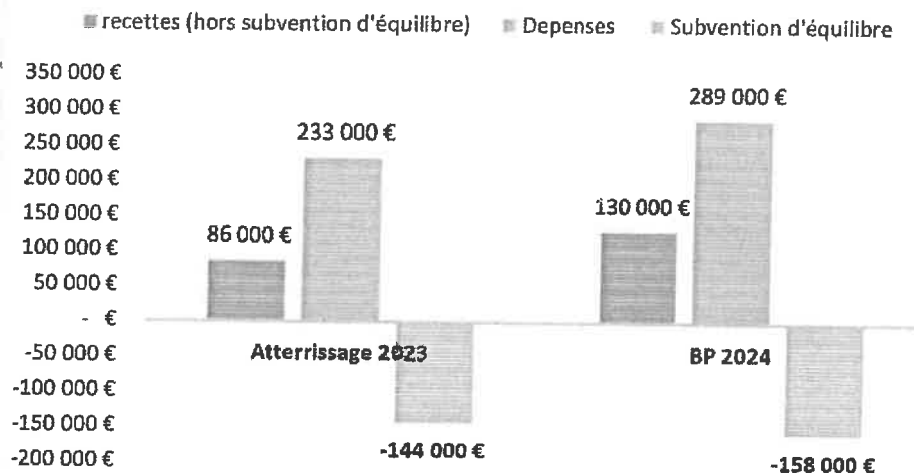
Les évènements habituels (Journée droit des Femmes, Octobre Rose...) sont prévus sur 2024 comme les autres années. Les colis des aînés seront de nouveau généralisés à l'ensemble des naintréens en âge de le recevoir.

A noter la volonté d'ouvrir dès septembre 2024 une épicerie sociale et solidaire sur la commune.

*Cette épicerie permettra aux bénéficiaires de disposer de **produit de première nécessité** en contrepartie d'une participation financière minime des bénéficiaires.*

*Cette ouverture devrait porter le budget du CCAS sur 2024 à hauteur de **289 000€** en fonctionnement. Un service civique devrait être recruté pour aider les agents à fournir les prestations associées.*

CCAS - FONCTIONNEMENT

**Dépenses :**

Pour 2023, les dépenses de fonctionnement sont en hausse sur l'exercice et sont estimées à +22 000€/n-1 :

Les hausses sont notamment marquées sur les fluides (carburants, chauffage gaz et électricité) et sur les frais fixes, telle que la maintenance (dont chaudières des logements rétrocedés) : + 2 500€/n-1.

Les taxes foncières (2 500€) sont désormais imputées sur le CCAS depuis la rétrocession des logements.

Les frais d'entretien du véhicule de portage ont été de 2 500€ sur 2023.

A noter l'installation d'un logiciel métier pour améliorer le service rendu au contribuable : + 3 000€ sur 2023.

La remise en état des logements rétrocedés au budget CCAS (6 500€) ainsi qu'une procédure d'expulsion d'un logement (1 095€) ont également contribué à dégrader le chapitre 011.

Les dépenses liées aux régies (secours et banque alimentaire) sont attendues en légère hausse sur 2023.

Des contentieux sont apparus sur l'exercice et ont contribué à engendrer des frais juridiques (avocats, huissiers et autres) pour 3 895€ sur la structure.

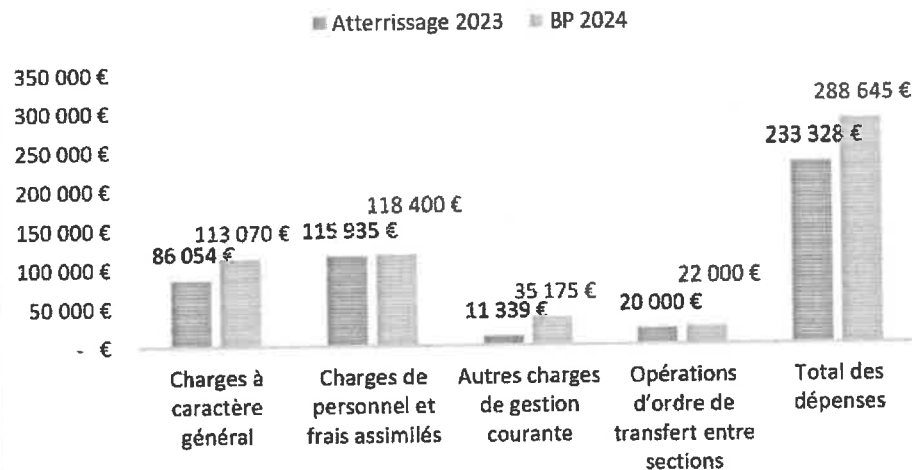
Les dépenses de personnel sont en légère baisse (- 3 400€/n-1) : l'année 2022 avait vu une augmentation liée à un arrêt maladie et à un stagiaire sur la structure.

L'arrivée de la responsable a contribué à cette diminution du chapitre sur 2023.

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement sont anticipées très largement en hausse pour s'établir à 288 645€ (+55 000€/n-1).

L'Epicerie sociale et solidaire ainsi que les travaux de remise en état des logements locatifs vont peser sur l'exercice 2024.

CCAS - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- **Pour les charges générales** (qui comprennent l'entretien des logements, l'énergie, les fournitures, l'achat du repas pour le portage, les animations, les goûters et les frais liés à l'Epicerie sociale et solidaire sur 4 mois), il est proposé de les prévoir en hausse à + 27 000 €/n-1 pour s'établir à **113 070€** en 2024.

Deux logements vont nécessiter une **remise en état** pour **15 000€** environ, le **désembouage** du système de chauffage du CCAS va peser pour **3 000€** sur l'exercice.

L'**Epicerie sociale et solidaire** devrait coûter sur les 4 derniers mois de l'année autour de **20 000€** sur le chapitre 011 en frais divers : fournitures, maintenance, assurance, télécommunication etc ...

Le **nombre de repas** achetés à l'EHPAD (pour le portage des repas) devrait être stable sur l'exercice, à condition que le portage se maintienne au même niveau que l'année 2023.

Les dépenses liées aux **fluides** sont anticipées en légère hausse, l'inflation ayant ralenti en fin d'année 2023.

Concernant les **colis de Noël** aux aînés, il est prévu une enveloppe identique sur 2024 de **20 000€**.

Les budgets des différentes **actions et animations** sont maintenus à l'identique de 2024 pour **1 000 €** (ateliers cuisine, soirée solidaire, journée droit des femmes...).

Une enveloppe est budgétée à hauteur de **500€** pour les dépenses imprévues liées à des **besoins d'urgence** (nuits d'hôtel).

- **Les charges de personnel** seront anticipées légèrement en hausse pour s'établir à **118 400 €** (Réalisation 2023 de l'ordre de 116 000€)

Pour mémoire, le service comprend une responsable, un agent en charge de l'accueil ainsi qu'un agent en charge de la distribution du portage des repas.

Un service civique devrait être embauché pour l'épicerie sociale et solidaire en cours d'année. Cette dépense est intégrée au chapitre 011 – Charges à caractère général.

- **La structure dispose de deux régies :**

Pour les aides financières, il est proposé de voter une enveloppe identique sur 2024 de **2 575€** : celles-ci comprennent notamment l'aide aux loisirs et l'achat de carburant.

L'enveloppe pour la **banque alimentaire** sera, elle, portée à **1 500€**, celle-ci devrait être opérationnelle jusqu'en septembre 2024. La régie prendra ensuite le relais en achetant les **denrées alimentaires** nécessaires pour l'Epicerie sociale et solidaire : les dépenses liées devraient avoisiner les **33 000€** sur les 4 derniers mois 2024.

La régie de la banque alimentaire sera dotée au total de **31 500€** (1 500€ pour la banque alimentaire et 30 000€ pour l'Epicerie) sur l'exercice 2024 pour permettre la mise en route de l'épicerie.

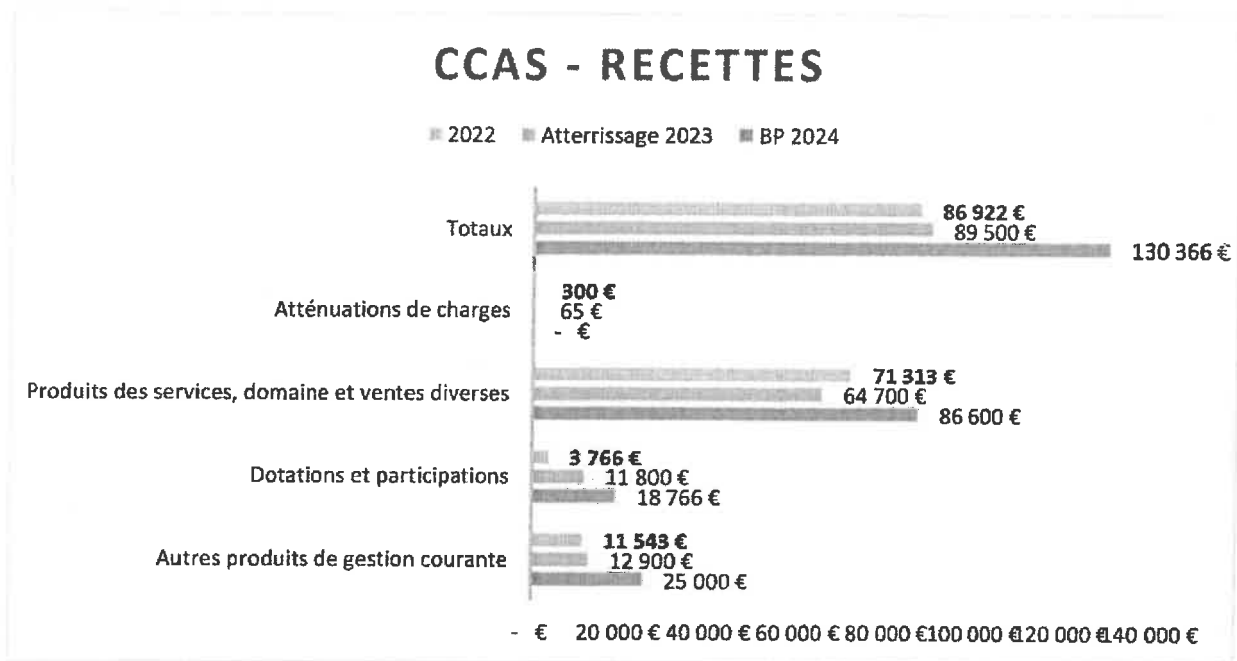
Les **admissions en non-valeur** sont transmises régulièrement par la trésorerie dans le cadre de taxes et produits irrécouvrables. L'enveloppe 2024 sera dotée de **500€** contre 1 066€ en 2023, de nombreuses créances ayant été épurées suite à ces imputations comptables.

Il s'agit des créances qui ont fait l'objet des différentes poursuites par le trésorier et qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons :

-faible montant, insolvabilité, renonciation de successions par des héritiers, saisie vente, liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actifs etc. ...

- Les **amortissements** seront en hausse autour de **22 000€**, des achats amortissables sont anticipés pour permettre l'ouverture de l'Epicerie sociale et solidaire en cours d'année.

Recettes :



En 2023, les recettes sont en légère hausse à + 2 500€/n-1 sur la structure.

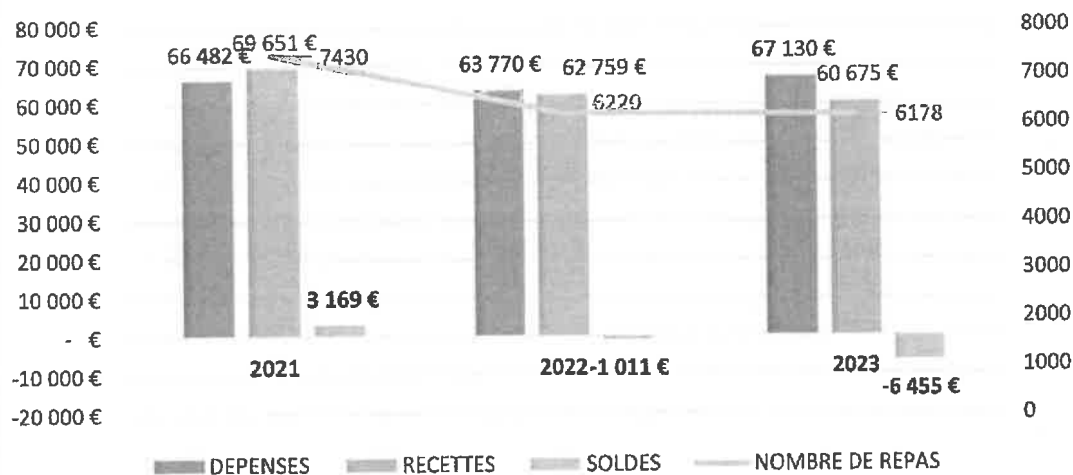
Un don de 1 000€ a été attribué sur l'exercice par une association en cessation d'activité et les recettes liées aux concessions sont légèrement en hausse : + 2 500€/n-1.

Les revenus des immeubles devraient être stable sur l'année : 12 000€ en 2023 contre 11 193€ en 2022. Deux logements sont en cours de rénovation avant d'être loués courant 2024.

A noter le versement d'une subvention perçue sur le budget du CCAS en vue de l'ouverture de l'Epicerie Sociale et solidaire pour 8 000€.

Le portage a connu une diminution, le nombre de repas servi est en légère baisse. Les recettes liées aux ventes de repas sont donc une nouvelle fois en baisse sur 2023 malgré l'augmentation des tarifs (+ 5%) en début d'année : elles devraient atteindre 58 000€ contre 66 259€ en 2022 et 67 241€ en 2021.

CCAS - Bilan Portage des repas



Pour 2024, aucune **recette liée au remboursement des charges de personnel** n'est anticipée étant donné la fin de la prise en charge des sinistres nouveaux depuis 2022.

Les recettes de facturation des services (portage repas, + 1/3 des recettes de ventes de concessions dans les cimetières) sont anticipées autour de **88 000 €** pour un réalisé de 70 000 € en 2023).

L'Épicerie sera effective sur les 4 derniers mois 2024, les recettes liées à l'ouverture sont estimées *au prorata* à 52 000 € comme suit :

22 000 € liés à la vente des produits (sur 4 mois d'exercice) seront encaissés via la régie de recettes rattachée à l'Épicerie.

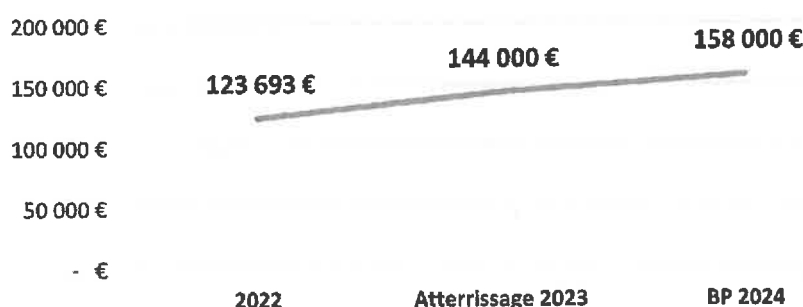
Les recettes liées au portage devraient, *a minima*, se maintenir sur l'exercice avec la hausse de 2.5% des tarifs appliqués sur l'exercice 2024 pour compenser l'inflation : **60 000 €** sont anticipés pour un réalisé 2023 de 58 000 € contre 66 259.09 € en 2022.

La **subvention ALT** (allocation logement temporaire) de la **DDCS** (direction départementale de la cohésion sociale) devrait être de **3 700 €** (3 766 € perçus en 2023)

35 000 € liés aux **subventions** des financeurs pour l'achat des produits courants (en fonctionnement). Ces subventions sont intégrées intégralement alors que les dépenses ont été proratisées sur 2024.

Enfin, les recettes de **location des logements** sont anticipées nettement en hausse autour de **20 000 € (12 000 €/n-1)**. La réintégration des logements 7 rue Jacques Duclos et 3 place Gérard Philipe suite à leur réhabilitation devrait permettre de voir les recettes augmenter sur l'exercice.

CCAS - Subvention d'équilibre



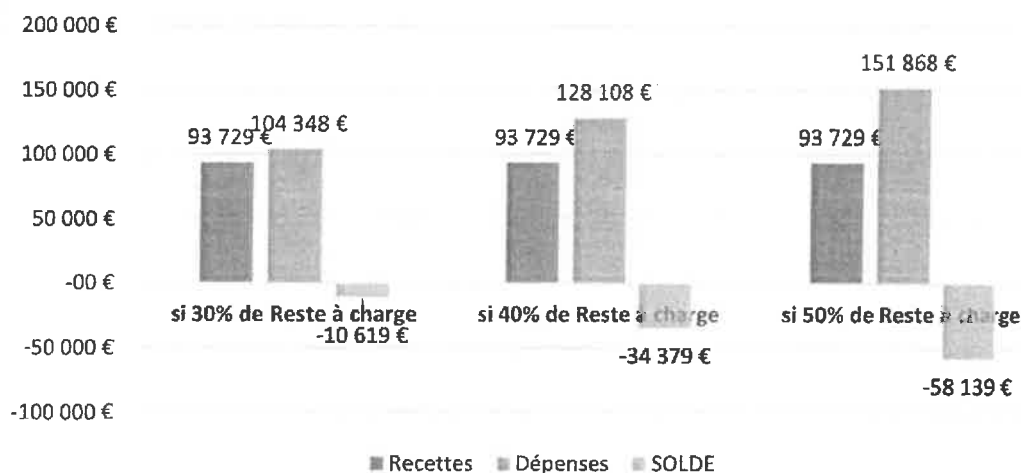
Le montant total des recettes (hors subvention d'équilibre) s'élèverait ainsi à 130 000 € environ en 2024 (contre un réalisé estimatif de 89 000 € en 2023).

L'Épicerie sociale viendra augmenter de 55 000€ en 2024 le budget du CCAS en dépenses, soit une hausse totale de 23% par rapport à 2023.

La subvention d'équilibre devrait connaître une hausse comparée à celle de l'exercice précédent pour s'établir à 158 000€ contre 144 000€ en 2023 et 123 693€ en 2022.

NB : Cette hausse s'explique par les dépenses liées à l'Épicerie sociale et solidaire alors que les subventions en recettes sont intégralement imputées sur l'exercice.

Prévision - Épicerie Sociale et Solidaire



Le budget de fonctionnement 2024 du CCAS se situera ainsi autour de 288 000 € environ contre 233 000€ (estimatif) en 2023.

- INVESTISSEMENT -

En 2023, l'excédent reporté devrait être de l'ordre de 93 000€, les dotations aux amortissements permettent à la structure de voir son excédent augmenter d'année en année.

Quelques dépenses d'investissement ont eu lieu pour la rénovation des logements rétrocédés pour 8 076.44€ en 2023.

Quelques dépenses d'investissement sont anticipées sur l'exercice à venir :

Il est envisagé d'acquérir un **totem de signalisation** pour améliorer la lisibilité auprès des usagers des différentes structures présentes dans le bâtiment : **1 000€** seront budgétés en investissement sur l'exercice.

Parmi les principales dépenses : la remise en état de l'espace dédié à l'épicerie rue Jacques Duclos pour 30 000€ et l'achat pour 8 000€ de matériels amortissables.

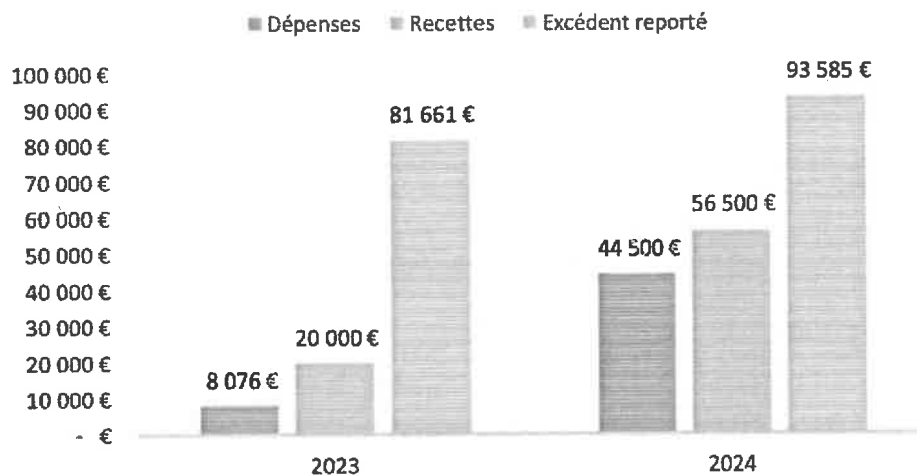
Les **dépenses** concernent également le remboursement des cautions perçues pour **1 500€**

Les **recettes** seront autour de **166 000€** environ grâce aux recettes d'amortissement (**22 000€**) et à l'**excédent reporté estimé (95 000€)** au FCTVA et à d'éventuelles nouvelles cautions pour des logements.

Les **subventions** liées à l'épicerie devraient avoisiner les **33 000€** sur l'exercice 2023.

Aucun engagement pluriannuel n'est envisagé sur ce budget qui n'a par ailleurs aucune dette.

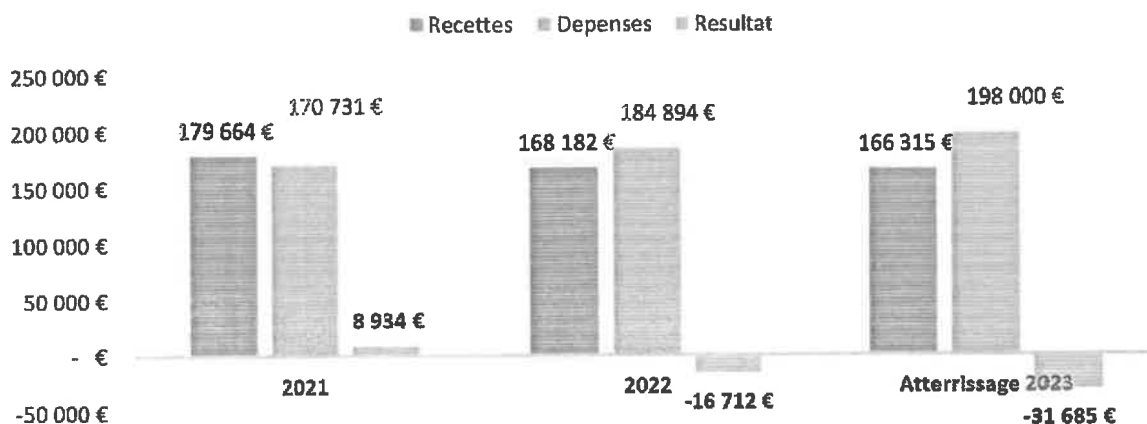
CCAS - INVESTISSEMENT



BUDGET FORFAIT SOINS

Le réalisé 2023 devrait être de 198 000€ en fonctionnement, et 260,53€ en section d'investissement.

FORFAIT SOINS - FONCTIONNEMENT



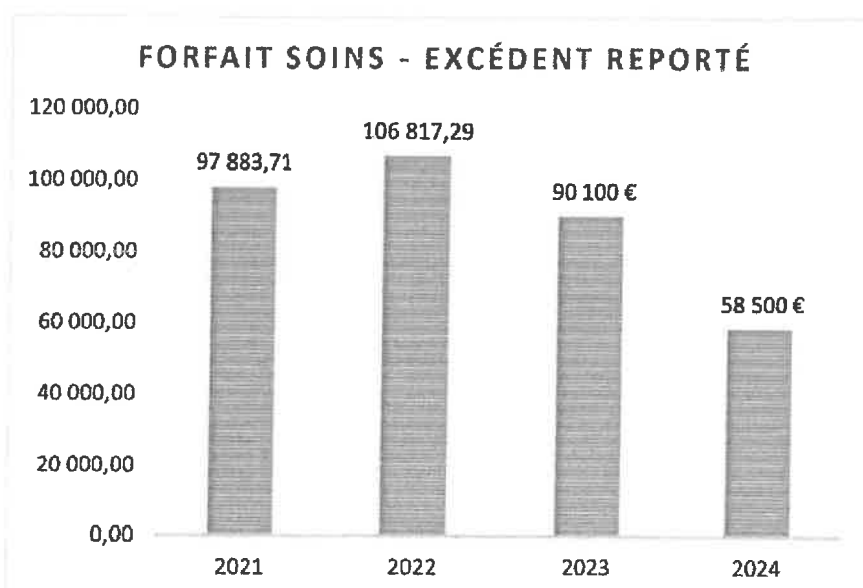
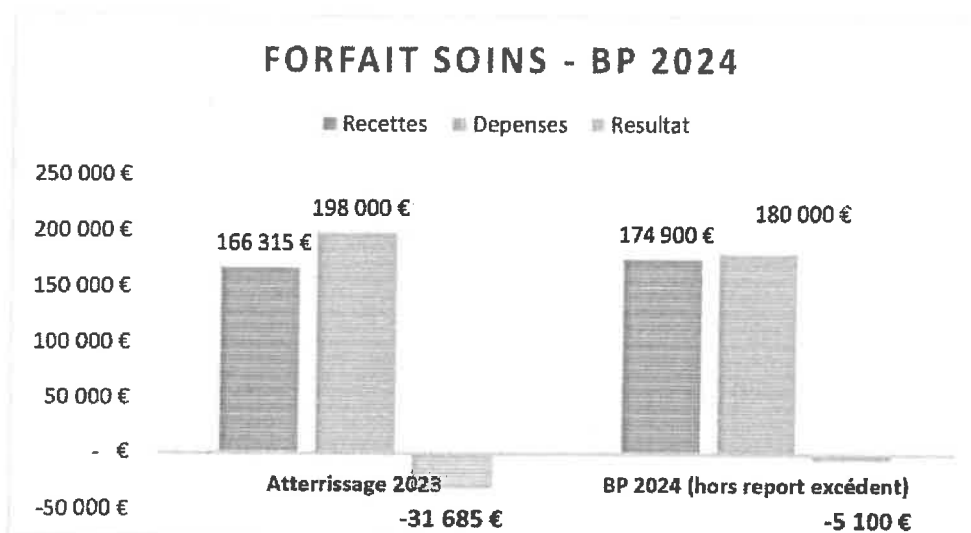
Pour 2023, les dépenses sont en hausse sur l'exercice et devraient s'établir à 198 000€, soit +13 000€/n-1 en 2023. Les recettes sont également en baisse de l'ordre de - 2 000€ par rapport à 2022.

A noter la fin des remboursements liés aux arrêts maladie par l'assurance : 202€ perçus en 2023 contre 32 000€ en 2022.

Le besoin de financement devrait s'établir en 2023 à 31 000€, ce qui vient mécaniquement diminuer d'autant l'excédent reporté de 2024 qui devrait s'établir à 59 000€ environ (contre 90 105€ précédemment).

ORIENTATIONS 2024 BUDGET FORFAIT SOINS

Le budget primitif Forfait Soins sera en baisse et s'établira à 180 000€.

**Dépenses :**

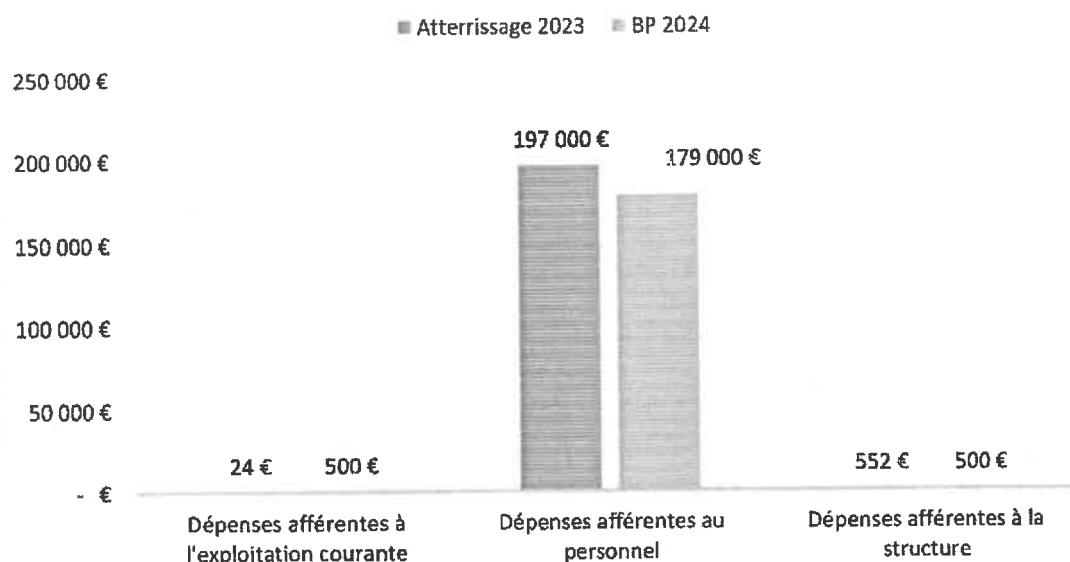
Pour 2023, ce budget comprend essentiellement des dépenses de personnel.

Celles-ci sont en hausse pour s'établir aux environs de 197 000€ d'ici à la fin de l'exercice. Un agent a été intégralement supporté sur ce budget alors qu'il était en 2022 pris en charge par l'Ehpad.

Les deux hausses consécutives du point d'indice ont également eu un impact non négligeable sur la structure.

Le reste des dépenses se décompose de frais de déplacement ainsi que des admissions en non valeurs sur l'exercice 2023.

FORFAIT SOINS - DEPENSES FONCTIONNEMENT

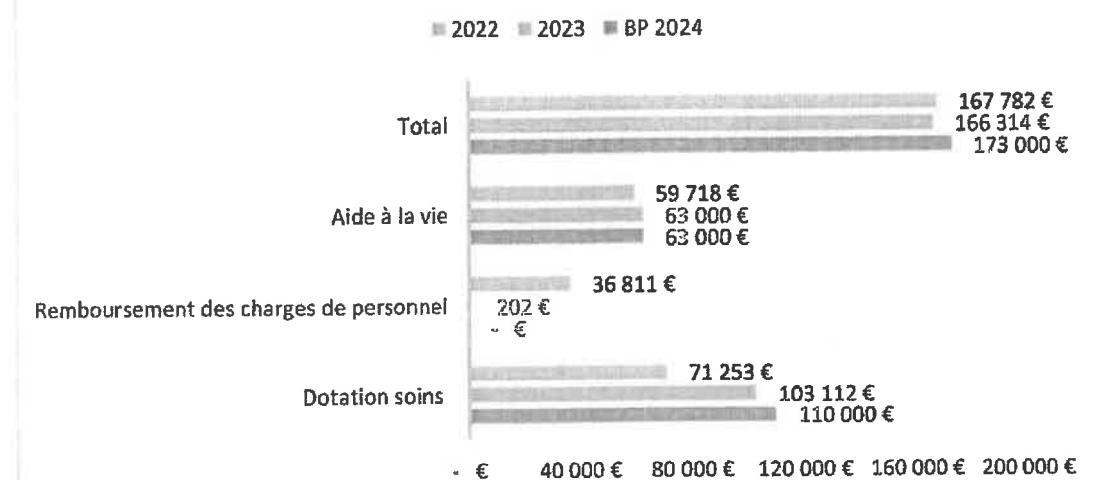


Pour 2024, les dépenses liées à l'**exploitation courante** sont prévues à hauteur de **600€** mais très peu de dépenses ont été réalisées sur ce chapitre en 2023.

Les **charges de personnel** devraient être en baisse sur l'exercice autour de **179 000€**. (N-1 de 197 000€ en réalisé estimé).

Recettes :

FORFAIT SOINS - RECETTES



La **dotation globalisée** de l'ARS s'élèverait à **110 000€** (décision tarifaire 2023) mais l'attribution définitive sera connue en juillet 2024.

Les recettes d'« **aide à la vie** » devraient être en légère hausse si l'augmentation tarifaire est décidée en 2024: **65 000€** sont anticipés pour cet article. (N-1 de 63 000€)

- A noter la volonté de **mensualiser** la facturation de l'aide à la vie : actuellement le système s'avère complexe et peu lisible pour les résidents. Les prestations sociales proposées

actuellement ne sont plus pertinentes. Une refonte du système est envisagée sans diminuer les tarifs.

NB : une hausse du point a été appliquée conformément au Décret d'autorisation en début d'année 2023, permettant aux recettes de croître sur l'exercice de l'ordre de + 3 280€ (estimatif).

Par ailleurs l'excédent 2023 de 59 000€ sera intégré aux recettes après affectation des résultats (soit une diminution de l'ordre de -31 500€/n-1).

NB : L'affectation du résultat sera définitive au moment de la validation du compte de gestion et du compte administratif.

Le montant total des recettes (avec report de l'excédent) s'élèverait en 2024 à 290 000€.

Le budget de fonctionnement 2024 du FORFAIT SOINS se situera ainsi autour de 180 000 € environ en dépense.

Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget (simplement un excédent reporté depuis plusieurs années de 260.53 €).

Il n'y a aucun engagement pluriannuel d'envisagé sur ce budget, ni aucune dette.

PROJETS

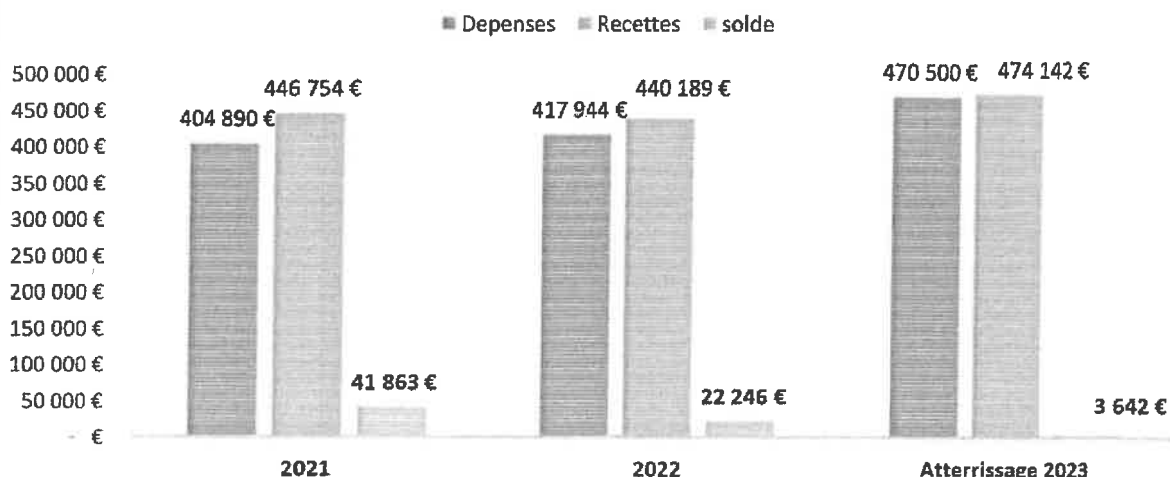
Une modification des budgets du CCAS est à prévoir. Le budget Forfait soins est un complément du budget Résidence Autonomie.

Le budget Forfait Soins ne comprend que les charges de personnel liées à la partie soins de la Résidence Autonomie : il s'agirait de fusionner le budget Forfait Soins avec le budget Résidence Autonomie d'ici au nouvel exercice budgétaire 2025.

BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE

Le réalisé 2023 sera de l'ordre de 470 000€ en dépenses de fonctionnement et de 3 600€ en dépenses d'investissement.

RÉSIDENCE AUTONOMIE - FONCTIONNEMENT



Les dépenses sont en hausse : l'inflation a pesé sur les charges de fluides ainsi que sur les fournitures d'entretien. Une hausse conséquente a eu lieu par le fournisseur d'électricité Alterna : +72%/tarifs n-1.

Les charges de personnel ont représenté 45% des dépenses de la structure et devraient s'établir à hauteur de 213 000€ en 2023, soit une hausse de l'ordre de +30 000€/n-1.

Des dépenses liées à un accident du travail et à l'arrêt de l'assurance du personnel ont été réalisées à hauteur de 3 319€ en 2023.

Deux agents auparavant affectés à l'EHPAD ont intégré la structure sur l'exercice 2023. Les mesures gouvernementales sont venues impacter le budget des charges de personnel.

Les charges de structure sont également en hausse : le loyer payé par Habitat de la Vienne a augmenté de 9% sur l'exercice 2023 et les charges liées à la maintenance ont progressé au même rythme que l'inflation de 2022.

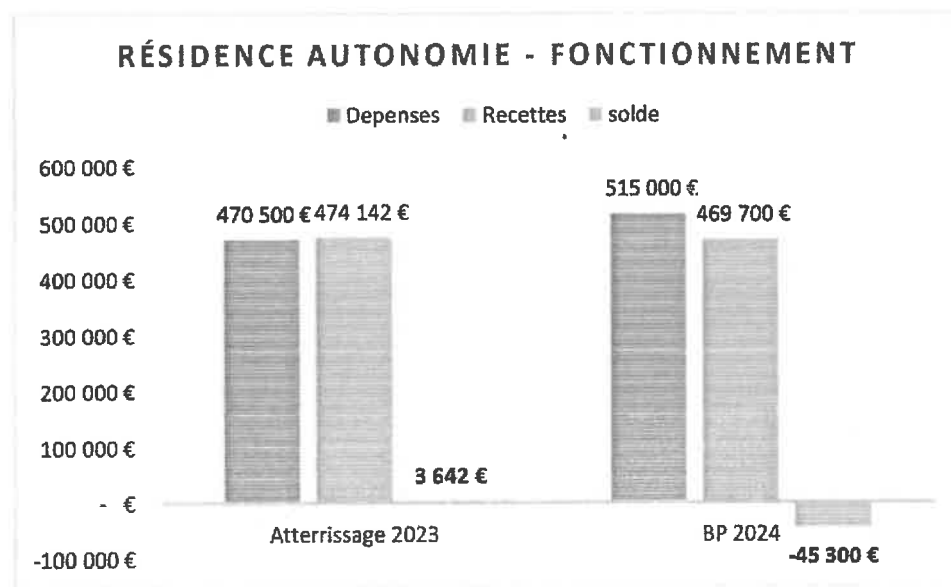
A noter de nombreuses admissions en non-valeur sur l'exercice budgétaire (+3 700€).

En recettes, l'augmentation des tarifs des loyers a permis à la structure de compenser la hausse des charges sur l'exercice 2023 :

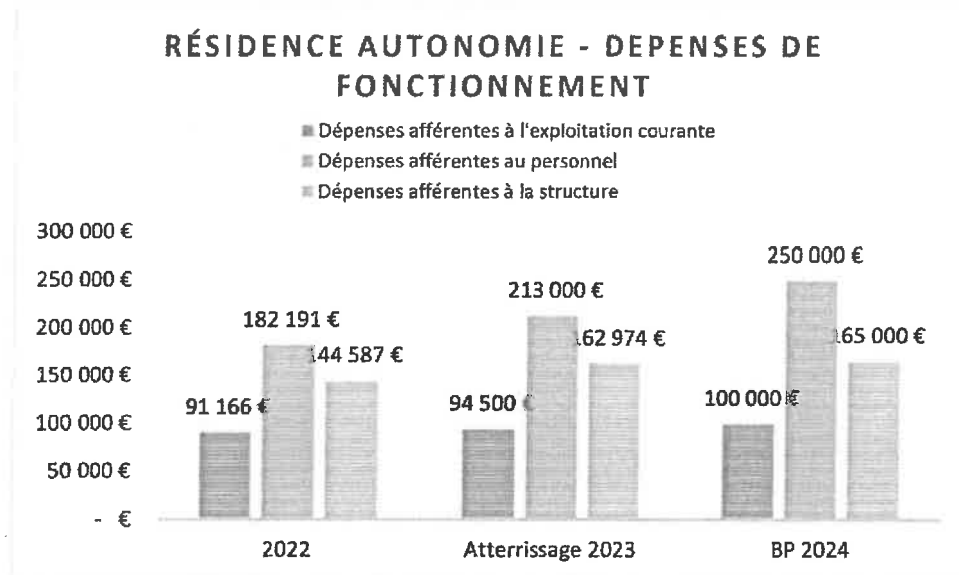
400 000€ de recettes de redevances sont attendus contre 373 000€ en 2022 (+ 28 900€/n-1).

ORIENTATIONS 2024 BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE

FONCTIONNEMENT



Dépenses :



Pour 2024, les **dépenses afférentes à l'exploitation courante** devraient être en hausse pour s'établir à **100 000€**, soit + 5 500€/n-1.

- Les dépenses liées aux **fluides** sont prévues légèrement en hausse sur l'exercice budgétaire, une inflation plus modérée est attendue en 2024.

- Les dépenses liées au **forfait autonomie** (interventions psychologue, sophrologue, art-thérapie, et autres interventions pour favoriser l'autonomie des personnes âgées) sont intégralement financées par une enveloppe annuelle perçue par le Département. Cette allocation est versée annuellement en mai pour la période allant de mai de l'année N à mai de l'année N+1. **22 700€** devraient être à nouveau attribués à la structure sur 2024.

Les **charges de personnel** sont anticipées en hausse sur l'exercice, avec un prévisionnel autour de **250 000€** (213 000€/n-1).

A noter la forfaitisation, comme en 2023, des charges liées à la médecine du travail suite à la nouvelle convention signée en 2022. Désormais, la part payée par les structures varie en fonction du nombre d'employés, et non plus en fonction des actes pratiqués.

Une prime exceptionnelle pour permettre aux agents de la fonction publique de faire face à l'inflation sur 2023 est envisagée en début d'année 2024. Le coût estimé serait de l'ordre de 2 000€ sur ce budget.

Pour les **charges afférentes à la structure**, **165 500€** sont budgétés :

- Il y aura toujours des interventions de l'**ESAT** sur les espaces verts cette année.

- Le loyer mensualisé demandé par **Vienne Habitat** devrait encore augmenter sur l'exercice 2024 suite à la revalorisation annuelle. En 2023, le coût des loyers a été de 130 000€ sur la structure (charges incluses), en 2024, il est estimé à 136 000€.

A noter également sur la structure la refacturation par l'Ehpad de l'espace commun, celle-ci connaît également des indices de révision de prix : 24 827€ ont été payés par la Résidence Autonomie en 2023.

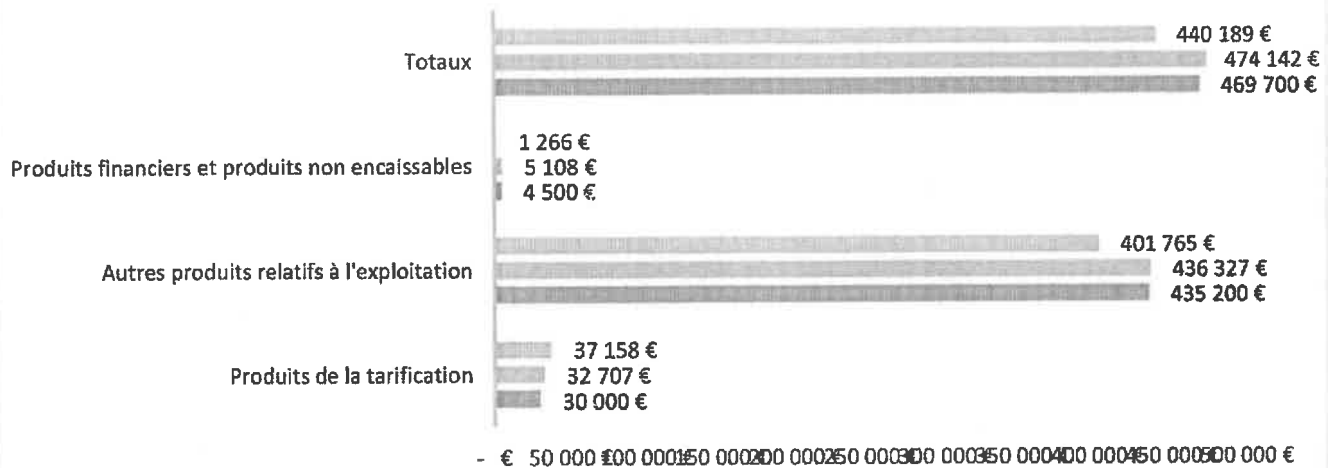
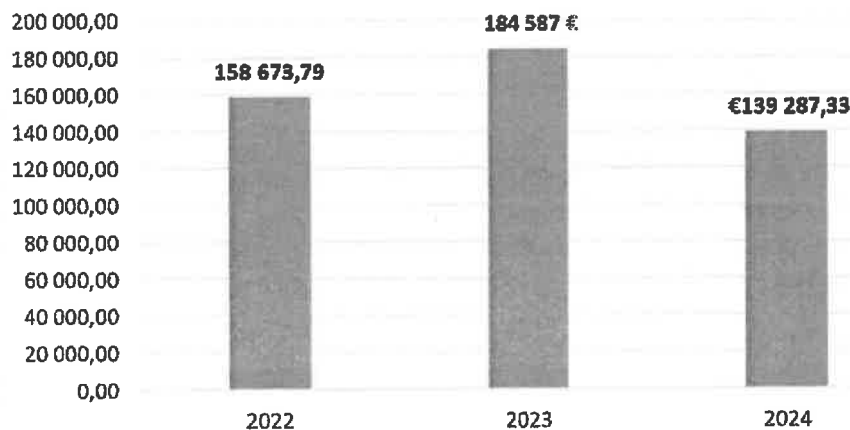
- Les **prestations de maintenance** seront également impactées par les révisions de prix, l'inflation étant compensée par les hausses de prix des fournisseurs.

Sur ce chapitre sont payées les autres dépenses liées au bâtiment et au matériel : petits travaux, assurance, amortissements...

Recettes :

RÉSIDENCE AUTONOMIE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT
(HORS EXCÉDENT REPORTÉ)

■ Réalisé 2022 ■ Atterrissage 2023 ■ BP 2024

Résidence Autonomie - Excédent de
fonctionnement**En 2023, les recettes ont été maintenues :**

Les recettes liées aux redevances représentent 84% des recettes (hors report excédent) et 400 000€ devraient être perçus sur la structure en 2023, soit une hausse de + 28 000€/n-1 à la suite d'un bon taux d'occupation ainsi qu'à une hausse des tarifs des locations appliquée en début d'année conformément au Décret.

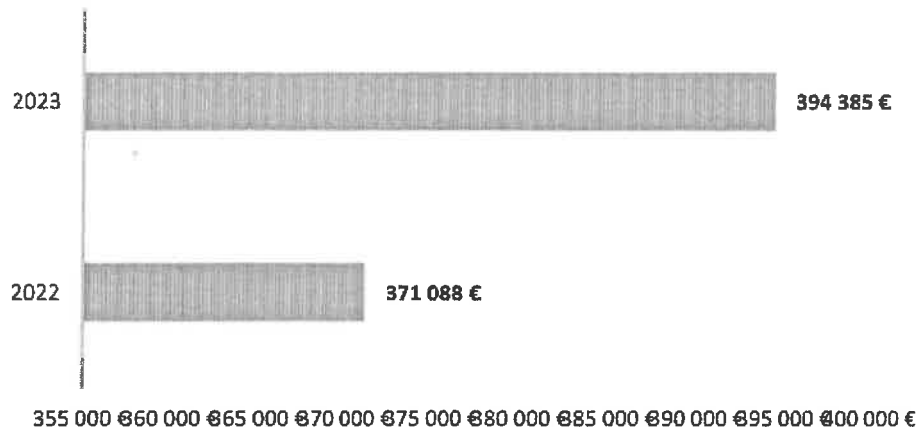
Une diminution des recettes d'aide au loyer (APL et MSA) a été constaté sur l'exercice : - 4 451€/n-1.

A noter également, la bonne reprise des chèques énergies suite au soutien du gouvernement pour faire face à l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité. Cette aide ponctuelle a permis à de nombreux résidents de réduire leur loyer sur l'exercice à hauteur de 5 108€ en 2023.

Pour 2024, Le montant du forfait autonomie 2024 n'est pas encore connu mais il devrait être stable autour de 22 700€.

Les recettes liées à la facturation des résidents sont estimées à la hausse si l'augmentation des tarifs selon le Décret est appliquée pour 2024, par prudence, les mêmes recettes sont anticipées : 400 000€ (N-1 estimé de 394 000€)

RECETTES DES LOYERS PERCUS - RÉSIDENCE AUTONOMIE



Pour mémoire la redevance facturée aux résidents est composée comme suit :

- une part **loyer**, correspondant aux charges afférentes à l'immeuble.
- une part **charges** : destinée à couvrir les charges d'énergie, eau...
- une part **prestation** couvrant les frais d'animation, sécurité, assurance responsabilité civile

Il y a également la **reprise de l'excédent de fonctionnement** reporté qui devrait atteindre les **184 000€ en 2024 contre 180 919€ en 2023**.

L'affectation du résultat sera définitive au moment de la validation du compte de gestion et du compte administratif.

Le budget de fonctionnement 2024 de la RESIDENCE AUTONOMIE se situera ainsi autour de 515 000€ en dépense environ

INVESTISSEMENT

Pour 2023, la section comprend quelques dépenses : il s'agit principalement des remboursements de cautions suite aux départs de résidents.

Un lave-linge a également été acheté sur la structure en 2023 pour 849€.

En dépenses, la section devrait être de 3 686€.

En recettes, des encaissements de caution ont eu lieu pour 2 736€. Quelques amortissements ont également été opérés pour 700€.

L'excédent reporté devrait atteindre 74 000€ à la clôture de l'exercice 2023.

Pour 2024, des travaux sont anticipés sur la structure : la réfection de couloirs sur un étage notamment et le changement de l'appel malade sur la structure pour 45 000€ estimés.

Cette section est évaluée pour 2024 à **84 638€** compte tenu de l'**excédent reporté (74 000€ estimé)** des **amortissements (700 €)** en recettes.

NB : L'affectation du résultat sera définitive au moment de la validation du compte de gestion et du compte administratif.

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les engagements pluriannuels de ce budget concernent la convention qui nous lie avec **Habitat de la Vienne** (propriétaire du bâtiment) qui est applicable pour une durée de **12 ans depuis 2017**, renouvelable tacitement.

Cette convention détermine entre autres l'engagement financier du gestionnaire (la résidence autonomie) à verser mensuellement une redevance annuelle d'occupation comprenant :

- le montant des annuités
- les frais généraux du propriétaire (0,30% du prix de revient TTC)
- la participation pour les gros travaux de renouvellement des composants et gros entretien (0,50% du prix de revient TTC)
- le montant des primes d'assurance
- les impôts et taxes

— Et d'autre part de la **convention APL** signée en 2017 avec l'Etat et Habitat de la Vienne pour une durée de 25 ans, dans le cadre de laquelle, la collectivité s'est engagée à facturer une redevance plafond aux résidents afin qu'ils puissent bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

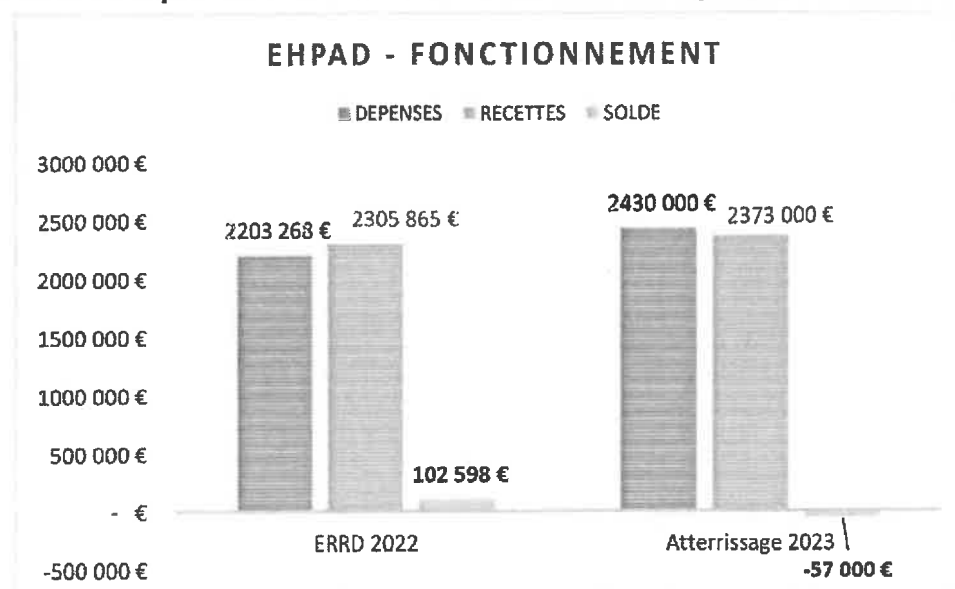
Il n'y a aucune dette directe sur ce budget puisque le CCAS n'est que gestionnaire, mais la commune s'est portée garante de l'emprunt souscrit pour l'opération de réhabilitation.

PROJETS

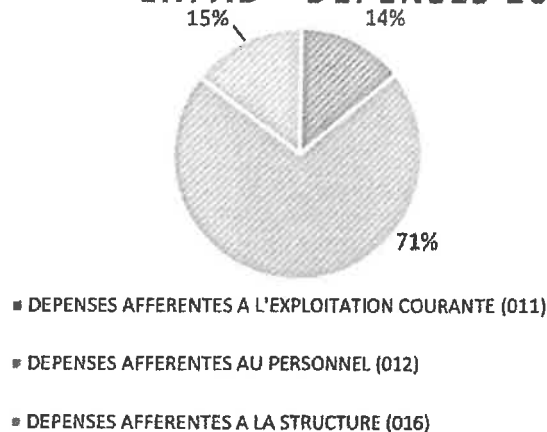
La fusion du Forfait Soins avec le budget Résidence Autonomie est envisagée pour 2025. CF budget Forfait Soins

BUDGET EHPAD

Le réalisé 2023 de l'EHPAD devrait atteindre en 2023 : 2 430 000€ (soit +200 000/n-1) en fonctionnement en dépenses et 55 000€ en investissement en dépenses.



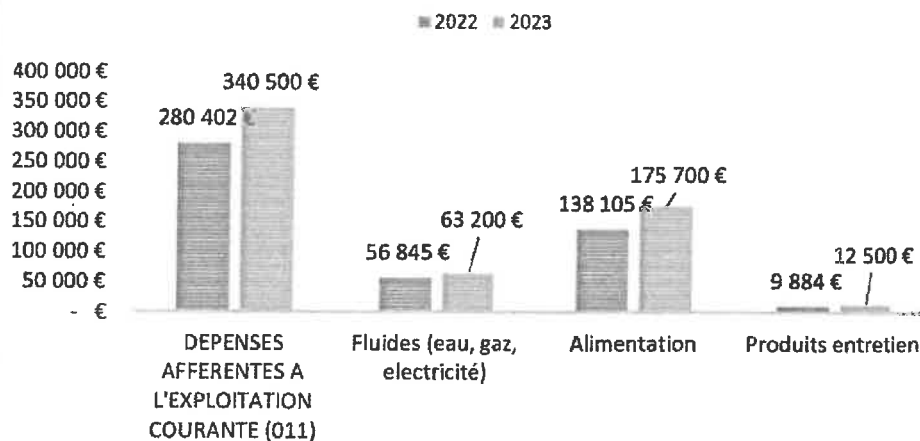
EHPAD - DEPENSES 2023



Le contexte inflationniste et la gestion des dépenses d'alimentation sur 2023 ont pesé sur les charges à caractère général.

Le chapitre 011 devrait être en hausse de l'ordre de +60 000€/n-1.

EHPAD - DÉPENSES D'EXPLOITATION



Les tarifs des fluides ont connu une forte hausse liée à la révision tarifaire 2023 : +11% pour les charges liées.

L'augmentation des produits alimentaires a été de l'ordre de 30% sur 2023 : +30 000€/n-1, sur les protections, celle-ci va être de l'ordre de + 26% en 1 année.

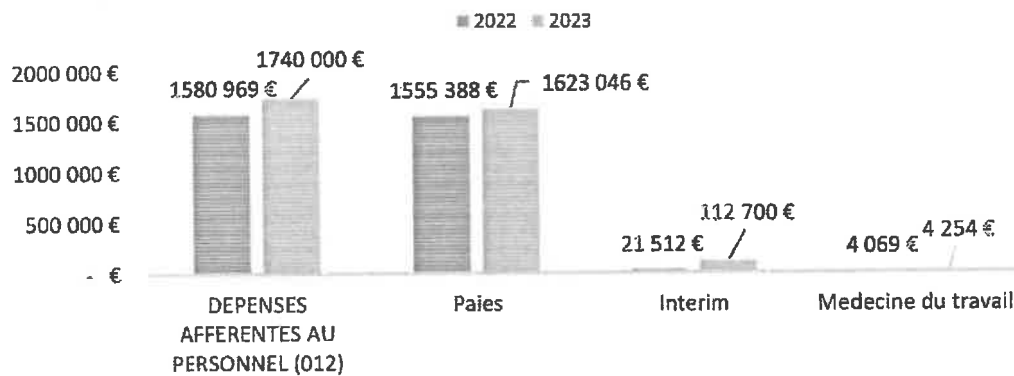
Les charges de personnel se sont fortement accrues sur l'exercice : +9%/n-1.

Les frais liés au personnel intérimaire sont principalement responsables de cette hausse sur 2023(+ 424%/n-1). Le coût horaire de l'interim inclut la paie des agents mais également les coûts liés à l'entreprise d'interim, aux frais liés au paiement des salaires (10%) ainsi que la prime précarité associée à ces contrats courts (10%) ; Au total, les charges liées à l'interim sont de l'ordre de +100% du coût horaire d'un agent.

Les augmentations liées à l'augmentation du point d'indice sont venues dégrader un peu plus les charges de ce chapitre (+3%).

A noter un décalage comptable des charges de personnel pour permettre aux contractuels de la structure d'être payée à mois échu. Comptablement, deux mois ont été payés sur janvier 2023 pour les contractuels : décembre et janvier. Il y aura donc 13 mois d'imputation comptable pour les contractuels sur l'exercice 2023.

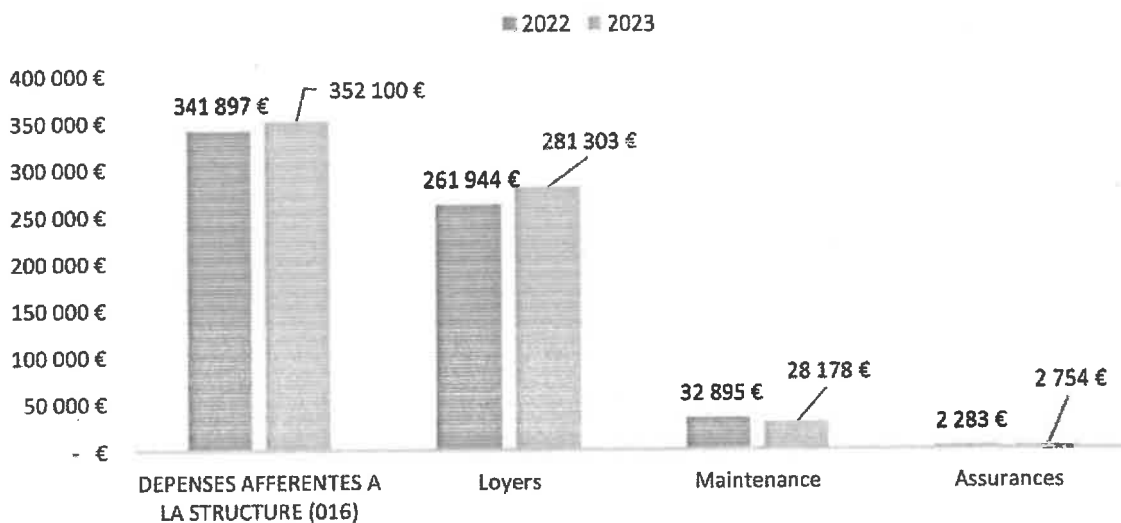
EHPAD - DÉPENSES DE PERSONNEL



Pour les charges liées à la structure de l'Ehpad, celles-ci ont également subi les indices de révision de prix qui, eux-mêmes, sont calculés en fonction de l'inflation n-1.

Pour les loyers qui représentent 80% du poste de dépense de ce chapitre, la hausse a été de +7% dès le mois de juillet.

EHPAD - DÉPENSES DE STRUCTURE



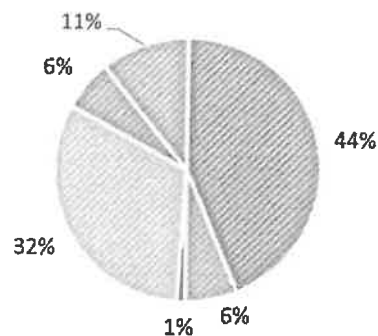
Pour 2023, les recettes sont supérieures de +2,83%/n-1 : soit + 67 000€ environ. La dotation perçue par l'ARS pour financer les dépenses de soins de la structure a augmenté de + 10 000€/n-1.

La part du Forfait global dépendance que le département de la Vienne verse à l'établissement s'est améliorée, celle-ci est passée de 125 829€ en 2022 à 147 652€ en 2023 et reflète l'activité de l'établissement.

Les hausses des tarifs décidées en début d'année 2023 a permis aux recettes liées aux loyers d'augmenter de +3,07€/n-1 (soit +32 000€/n-1). Le taux d'occupation est resté très bon sur l'ensemble de l'année. L'augmentation tarifaire des repas servis par l'Ehpad a permis une hausse des recettes de + 11 000€/n-1.

EHPAD - PART RELATIVE DES RECETTES 2023

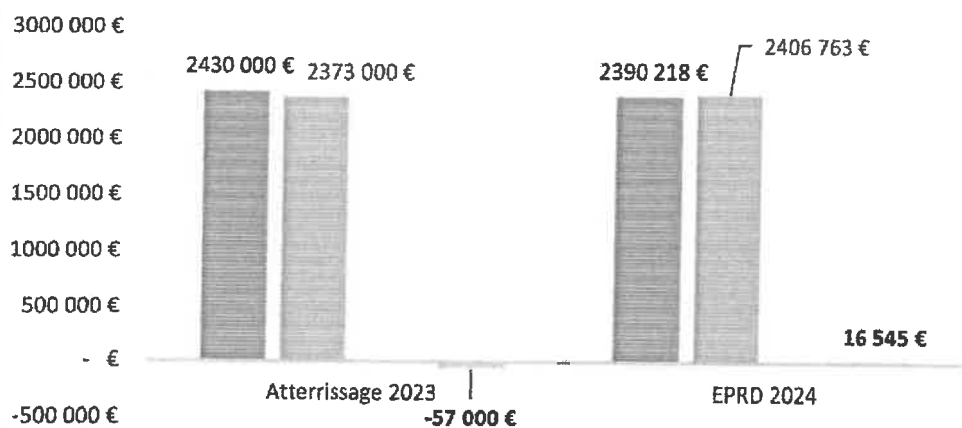
■ Loyers Résidents - EHPAD ■ Repas ■ Portage des repas ■ Dotation Soins ■ Forfait Global Dépendance ■ Autres

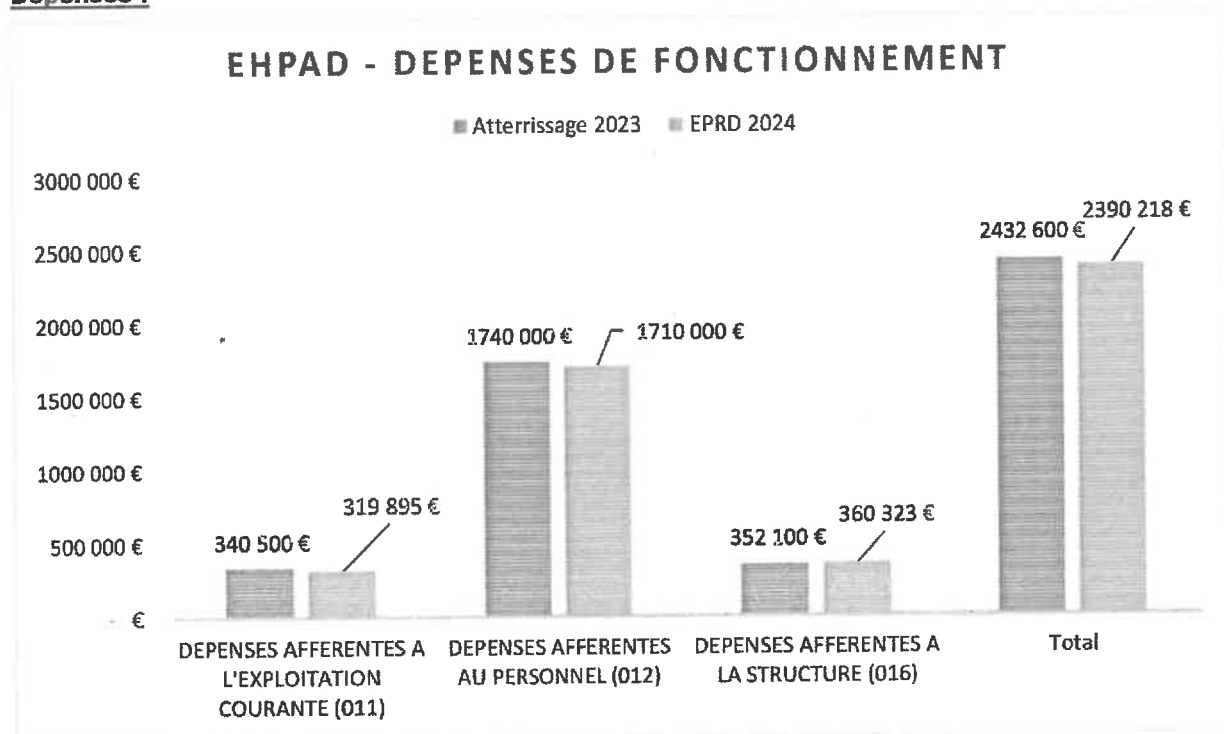


Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 - EHPAD

EHPAD - EPRD 2024

■ DEPENSES ■ RECETTES ■ SOLDE



Dépenses :

L'objectif de l'exercice 2024 est de rétablir l'équilibre des comptes sur la structure.

- **Les charges d'exploitation devraient être stables autour de 320 000€.**

Elles comprennent les fluides, les achats de fournitures, les frais alimentaires, la blanchisserie, les frais de télécommunications et d'affranchissement.

Les **dépenses d'alimentation**, qui représentent près de la moitié des charges de la section, devraient diminuer, et cela, malgré le contexte inflationniste persistant : **160 000€** sont anticipés contre un réalisé estimatif de 180 000€ sur la structure en 2023.

- Une nouvelle organisation interne de la cuisine de l'Ehpad est attendue : la mise en place de tableaux de suivi quotidien et de reporting devrait permettre de mieux contrôler les dépenses d'alimentation.

Les dépenses liées aux **fluides** devraient être stables sur l'exercice budgétaire après une hausse conséquente en 2023 : les augmentations tarifaires ont eu lieu en 2023, et 2024 ne devrait pas voir de hausse des prix pour l'électricité ou le gaz. En outre, la structure bénéficie du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement sur 2023, le dispositif devrait être reconduit en 2024.

- Une attention particulière sera apportée pour maximiser les économies d'énergie sur la structure en 2024.

- **Les charges de personnel** devraient être en baisse sur l'exercice : **1 710 000€** sont budgétés.

Les dépenses liées aux remplacements via le recours aux agences d'interim ont fortement augmenté sur l'exercice 2023.

- Celles-ci devraient être maîtrisées suite à une meilleure réorganisation des procédures en interne : mise en place d'auto-remplacement, révision des missions et des plannings etc ...

En 2 ans, le point d'indice a été augmenté tous les ans pour les agents de la fonction publique. Aucune compensation de l'Etat *via* les établissements de tutelles (ARS) n'a eu lieu.

Par précaution, une augmentation du point est budgétée sur l'exercice 2024 de même ordre que l'augmentation 2023, soit +1.5% du point ainsi qu'une augmentation du smic (celui-ci étant corrélé à l'inflation).

Une prime exceptionnelle pour permettre aux agents de la fonction publique de faire face à l'inflation sur 2023 est envisagée en début d'année 2024. Le coût estimé serait de l'ordre de 11 000€ sur ce budget.

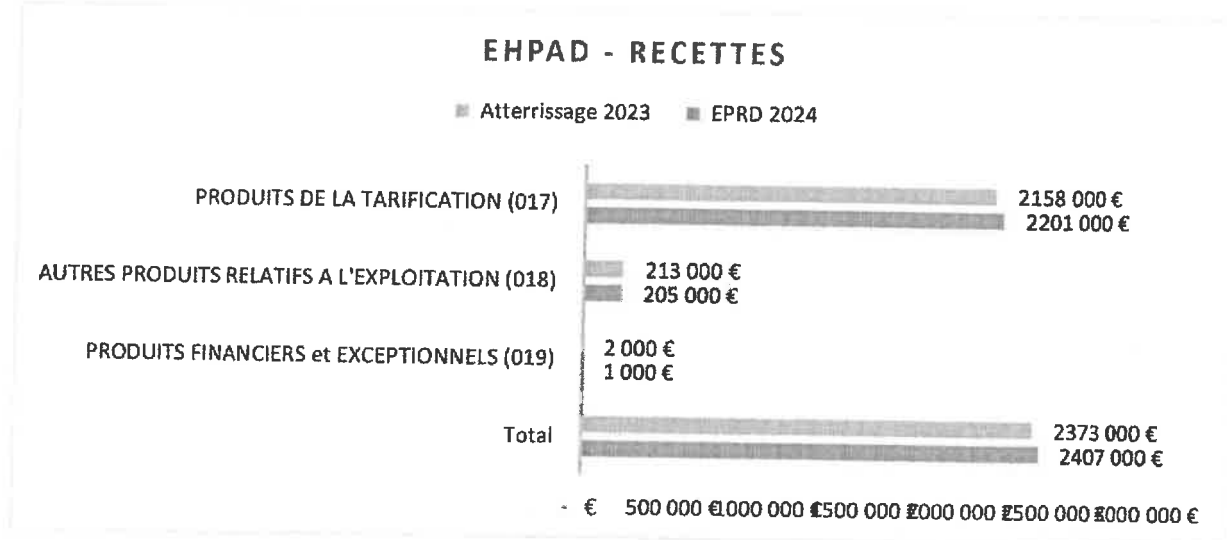
- Les charges de structure devraient être stables pour s'établir autour de 360 000€

Elles comportent la redevance due à Habitat de la Vienne, ainsi que les frais liés au bâtiment et au matériel (maintenance, amortissements, assurance...).

5% de hausse sont estimés pour les loyers en cours d'année : 300 000€ sont budgétés sur 2024 pour couvrir les dépenses liées à la redevance perçue par le bailleur.

A noter la fin du remboursement du prêt sur 2023.

Recettes :



Sur l'ensemble des sections :

- Par précaution, aucune recette de **remboursement de personnel** ne sera budgétée sur l'exercice 2024 même si la structure a été remboursée à hauteur de 14 000€ en 2023 (Après 28 000€ en 2022).

Sur la section Hébergement :

- Les **recettes d'hébergement** (facturation des loyers aux résidents) sont prévues en hausse pour 2024 : le taux d'occupation devrait demeurer très bon sur la structure et une hausse des tarifs devrait être décidée en début d'année : 1 042 000€ sont budgétés pour 2024.
- Pour les recettes liées à la **vente des repas aux résidents de la Résidence Autonomie et aux invités** : une hausse des tarifs de 3% des repas devrait permettre de dégager des recettes de l'ordre de **152 000€** en 2024 :
 - Pour améliorer la facturation et donner davantage de visibilité à la cuisine de l'Ehpad, il est proposé de mensualiser les repas des résidents dès 2024 : actuellement le système de facturation se montre peu efficient et des erreurs/oublis sont réguliers.

Sur la section Dépendance :

- Les recettes de la section dépendance sont prévues en hausse.

La **dotation globale dépendance** perçue par le département de la Vienne prévue stable et s'établit pour 2023 à **147 652€** celle-ci elle est ajustée en fonction de l'activité de l'établissement qui est demeurée très bonne sur 2023.

Sur la section Soins :

- La **dotation soins de l'ARS** est anticipée stable pour 2024 pour s'établir à **760 189 €**.

La structure terminerait en équilibre sur la partie fonctionnement sur 2024 de l'ordre de + 26 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT TOUTES SECTION – ORIENTATIONS 2024

Outre les cautions des résidents pour 30 000€, des dépenses d'investissement sont prévues sur l'année 2024 pour un total de **70 000€**.

- Le remplacement de tout le système appel malade devenu obsolète : **45 000€**
- Remplacement d'un lave-vaisselle : **12 000€**
- Parcs de lits : **5 000€**
- Chariots usés : **5 000€**
- Matériel informatique : **2 500€**

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**Dépenses**

Une convention de gestion nous lie avec Habitat de la Vienne pour cette structure dont nous ne sommes pas propriétaires, tout comme la résidence autonomie.

Le montant de la redevance annuelle est réévaluée tous les mois de juin.

La hausse prévisionnelle est une anticipation de la hausse des taxes et impôts, et des provisions pour grosses réparations.

ETAT DE LA DETTE

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 était de : **9 328.83€**, celui-ci n'a donc plus cours sur l'année 2024.

Aucun autre prêt n'a été contracté sur la structure en 2023 et aucun n'est budgété sur l'exercice 2024.

Les membres du conseil d'administration du CCAS,

PRENNENT ACTE de ce débat d'orientations budgétaires, et du rapport.

VOTE**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,le **11 DEC. 2023**